

Section Bodyform - demande de carte d'activité

Valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

<input type="checkbox"/> REINSCRIPTION	<input type="checkbox"/> NOUVELLE INSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <input type="checkbox"/> 1 certificat médical (ou questionnaire médical <u>selon résultat</u>) ➤ <input type="checkbox"/> 1 chèque pour la cotisation à l'ordre de <u>Bodyform</u> ➤ <input type="checkbox"/> Règlement intérieur signé ➤ <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <input type="checkbox"/> 1 certificat médical ➤ <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité ➤ <input type="checkbox"/> 2 chèques (1 pour le badge, 1 pour la cotisation à l'ordre de <u>Bodyform</u>) ➤ <input type="checkbox"/> Règlement intérieur signé

Dates d'inscriptions pour la nouvelle saison 2025 :

- Mercredi 11 décembre 2024 (de 18h à 19h)
- Mardi 14 janvier 2025 (de 17h30 à 18h30)

NB : Le chèque de caution du badge sera encaissé. En cas de non réinscription, vous devez restituer votre badge avant fin janvier 2025, pour qu'il vous soit remboursé.

Tout dossier incomplet sera refusé

Les informations recueillies par la CCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser une activité. Le destinataire des données est : la CMCAS de Thionville. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS - Le Responsable des Traitements - 8 rue de Rosny - BP 629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

29 rue Laydecker BP 50124 - 57103 THIONVILLE - Tel accueil : 03 82 59 59 20 - Fax : 03 82 59 59 39 - www.thionville.cmcas.com

Nom de l'ouvrant droit : Prénom :

S.L.V. d'appartenance :

N° de téléphone : Travail : Domicile :

Lieu de travail :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Né(e) le</u>	<u>N° badge</u>	<u>Cotisation*</u>
Agent :	75 €
Adresse mail :@.....	
Conjoint :	75 €
Adresse mail :@.....	
Enfant (s) :	75€
Adresse mail :@.....	
Enfant (s) :	75 €
Adresse mail :@.....	
TOTAL DES COTISATIONS :				
Badge d'accès porte d'entrée et vestiaire (1 par personne) (Chèque de caution : encaissé) :				30 €

AUGIS

Salle de La Milliaire

REGLEMENT INTERIEUR

Les locaux sont réservés aux clubs et sections dépendants de la CMCAS et de l'AMICALE BEL AIR ainsi qu'au(x) club(s) conventionné(s) par l'AUGIS.

L'accès de la salle n'est autorisé qu'aux adhérents figurants sur les bulletins d'inscription et à jour de leur cotisation.

Les adhérents ne peuvent pas être accompagnés de mineurs lors de leurs séances d'entraînement, ceux-ci ne doivent pas avoir accès aux installations et ne peuvent pas non plus patienter dans le hall, aux vestiaires, ou toute autre endroit de la salle.

Si l'adhérent a la responsabilité d'un mineur qu'il ne peut pas faire garder le temps de son entraînement, il doit tout simplement s'abstenir de venir s'entraîner ce jour-là.

L'adhésion implique un respect du règlement intérieur.

Le comité se réserve le droit de refuser ou d'annuler les inscriptions d'adhérents et/ou d'invités.

Toute détérioration ou vol sera facturé.

La section décline toute responsabilité en cas d'accident ou vol.

Toute personne enfreignant un seul de ces articles sera sanctionnée, voire exclue définitivement. S'il s'agit d'un invité, le parrain encourt la même sanction.

EN CAS DE NON REINSCRIPTION : Le badge de l'année écoulée, doit être rendu au plus tard le 30 janvier sous enveloppe timbrée à vos noms et adresse. Un chèque vous sera envoyé par retour du courrier.

Le dossier d'inscription devra impérativement être complet (cf. dossier d'inscription).

- **Le passage aux vestiaires est OBLIGATOIRE ainsi que le port de chaussures propres et sèches, réservées aux salles : musculation, cross training, badminton, gym.** En aucun cas, l'adhérent(e) ne viendra de l'extérieur avec cette paire de chaussures aux pieds.
- L'adhérent(e) portera une tenue correcte et adaptée à la pratique du sport. Il est interdit d'être torse nu au sein du club. Il utilisera une serviette et des gants pour l'usage des appareils et des tapis de sol.
- Aucune réservation d'appareil ne sera prise en compte afin d'en assurer une utilisation maximale.
- Après utilisation, l'adhérent(e) devra nettoyer le matériel avec le papier jetable et la solution désinfectante prévus à cet effet.
- Après leur utilisation, le matériel et les accessoires doivent être rangés. Les barres doivent être déchargées et rangées, ainsi que leurs disques, sur les râteliers prévus à cet effet.
- Ne pas laissez tomber le matériel bruyamment et limitez les bruits de toutes sortes.
- Interdiction de s'entraîner dans la salle du 1^{er} étage pendant les cours avec animateur.
- Interdiction de coacher de façon individuelle et/ou collective de façon gratuite ou contre rémunération sans l'autorisation préalable du comité.
- Les déchets doivent être collectés et évacués.
- Les cours sont donnés par des animateurs titulaires d'un diplôme (à minima un brevet fédéral) permettant l'enseignement, l'entraînement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive.
- La violence verbale et/ou physique n'est pas tolérée dans le club. Risque d'exclusion définitive.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Les présidents de sections sont tenus de participer aux réunions de comité AUGIS. Le président, vice-président ou au moins un membre de l'AUGIS doit être présent aux assemblées générales des sections ou clubs.

Toute manifestation organisée par une section doit avoir l'aval du comité AUGIS et être affichée dans le hall avec la date de la manifestation et le nom de la personne responsable.

Si une collation y fait suite : l'organisateur (*ou son représentant*) devra être présent durant celle-ci et il sera le dernier à quitter les lieux obligatoirement. Il veillera :

A respecter et à faire respecter la sécurité des personnes et des biens.

A respecter et à faire respecter les infrastructures et le règlement de l'AUGIS.

A éviter toute gêne pour les autres utilisateurs du Site.

A la propreté des installations.

Celle-ci se fera sous l'entière responsabilité de l'organisateur (*ou de son représentant*) et dégage de fait la responsabilité de l'AUGIS, de l'Amicale de BEL-AIR et de la CMCAS de THIONVILLE

Les boissons alcoolisées sont interdites dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Article L 3335-4 du Code de la santé publique.

2018

Il est toujours recommandé :

- de se laver les mains (savon ou gel) en entrant (et avant de mettre les gants)
- de désinfecter le matériel utilisé

Les **PRESIDENTS** des **SECTIONS BODYFORM, BEL AIR et CMCAS**

Novembre 2024

Signature

CMCAS/CHR Metz Thionville Amicale Bel Air Thionville

Section Bodyform

1. Si vous êtes nouvel adhérent

VOUS DEVEZ DANS TOUS LES CAS NOUS FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL

2. Si vous étiez adhérent l'année passée et si votre dernier certificat médical date de moins de 3 ans, VEUILLEZ D'ABORD RENSEIGNER LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

2.1 Si vous avez répondu à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT NOUS FOURNIR UN NOUVEAU CERTIFICAT MÉDICAL

2.2 Si vous avez répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé

IL N'Y AURA PAS DE NOUVEAU CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR

Attestation de dispense de certificat médical (à remettre à l'association lors de la réinscription)

Je soussigné atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017 lors de la demande de renouvellement de mon adhésion pour la saison.

À le

Signature de l'adhérent

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		